









JOURNÉE SCIENTIFIQUE LES TRÉMATODOSES DES RUMINANTS DANS LA RÉGION DE SEJNANE

Vendredi 28 aout 2020, Cap Serrat, Bizerte

TECHNIQUES D'INSPECTION À L'ABATTOIR

DES TRÉMATODOSES DES RUMINANTS



Plan

Introduction

- Aspects lésionnels (Fasciolose / Dicrocoeliose)
- >Infestation récente
- >Infestation tardive
- **❖**Technique de la recherche systématique à l'abattoir
- **❖**Décision et justification





- ➤ Recherche à l'abattoir de l'infestation des foies (animaux de boucherie) par Fasciola hepatica (grande douve) et Dicrocoelium lanceolatum (petite douve)
- >Trematodes
- Vers adultes des canaux biliaires

Importance économique (pas de transmission humaine à travers les abats)

- > Saisies des foies à l'abattoir
- >Abats de grande valeur économique

Introduction





Règlementation (Nationale)

Loi n°25/2019 du 26 février 2019 relative à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et des aliments pour animaux

TITRE III: Obligation générale de <u>sécurité et de conformité</u> des denrées alimentaires et des aliments pour animaux



Textes d'application en attente

Décret du 10 novembre 1981 relatif à l'abattage des animaux de boucherie et l'inspection sanitaire de leurs viandes et abats: Modalités de l'inspection sanitaire vétérinaire des viandes (a institué les services vétérinaires dans les abattoirs)

(La technique d'inspection n'est pas décrite)





Règlementation (Européenne)

Règlement 854/2004 (29 avril 2004)*

Règlement « fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine »

Annexe I : Section I: Tâches d'inspection du vétérinaire officiel (viandes fraîches) Inspection post mortem

Examen visuel de la carcasse et <u>des abats</u>, complété de palpations et <u>d'incisions</u>

Techniques spécifiques

- pour les bovins
- pour les ovins et caprins

*abrogé par RÈGLEMENT (UE) 2017/625 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 15 mars 2017 avec effet 14/12/2019

≻Infestation récente

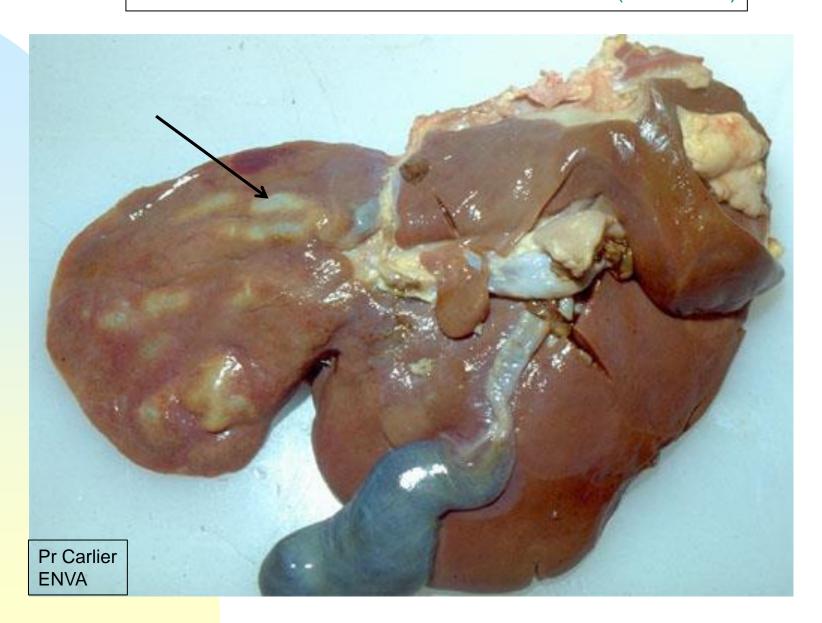
Foie de pt ruminant: Distomatose (Fasciola hepatica)

Foie pâle, avec de nombreux trajets noirs, hémorragiques (Migration intraparenchymateuse des duvules) : hépatite traumatique. Lymphadénite satellite associée





Foie de mouton: ectasie des canaux biliaires (fasciolose)



Foie de bovin: Cholangite.

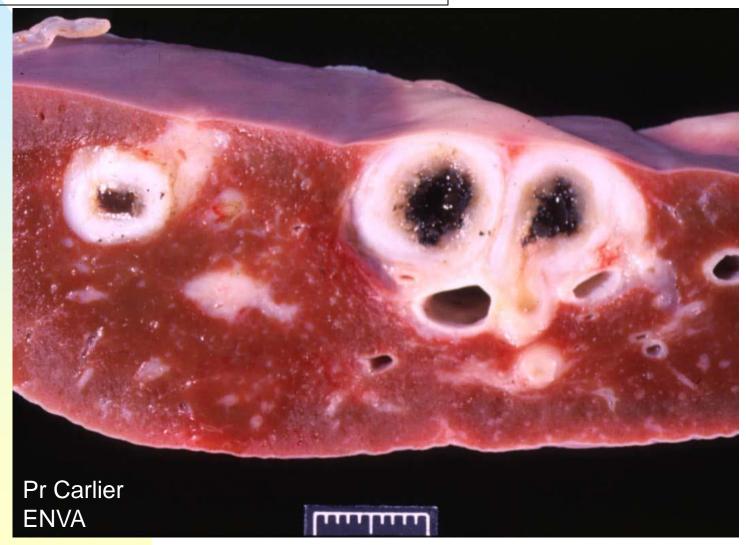
Grandes douves vivantes sortant des canaux biliaires incisés (magma brunâtre)



Péricholangite distomateuse

Epaississement de la paroi et dilatation de la lumière du canal biliaire

Magma brunâtre

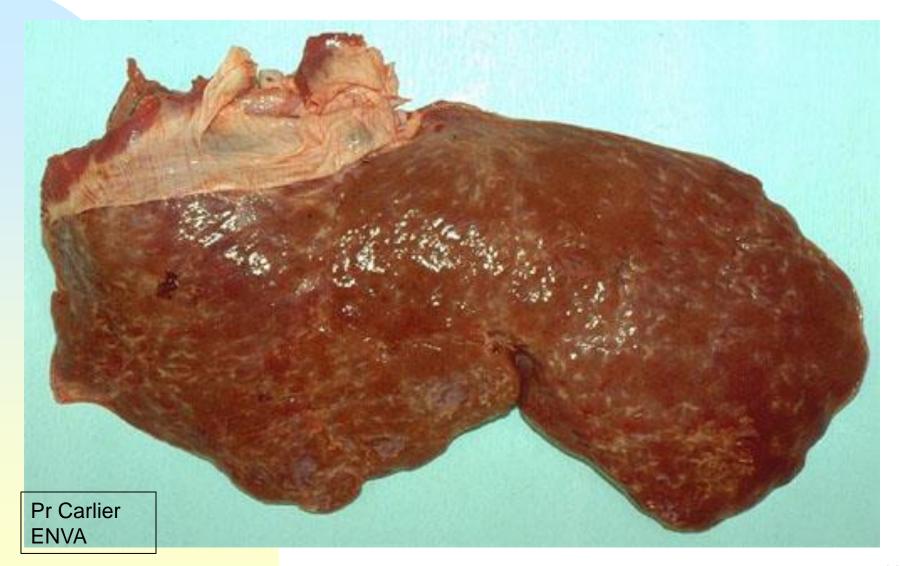


Poumon de bovin: Foyer de nécrose partiellement calcifié distomatose erratique



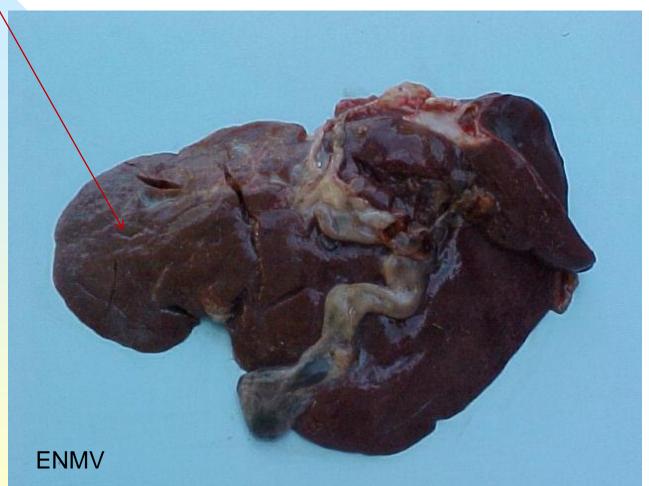
≻Infestation tardive

Foie de mouton: foyers de sclérose disséminés: Dicrocoeliose



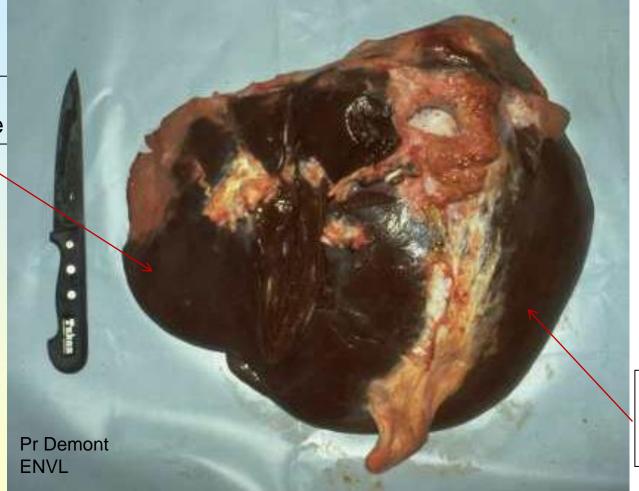
Foie pt ruminant Fasciolose (Fasciola hepatica)

Péricholongite chronique (Dilatation des canaux biliaires qui apparaissent en dépression)



Foie de bovin: Sclérose hépatique avec atrophie Fasciolose

Atrophie du lobe gauche

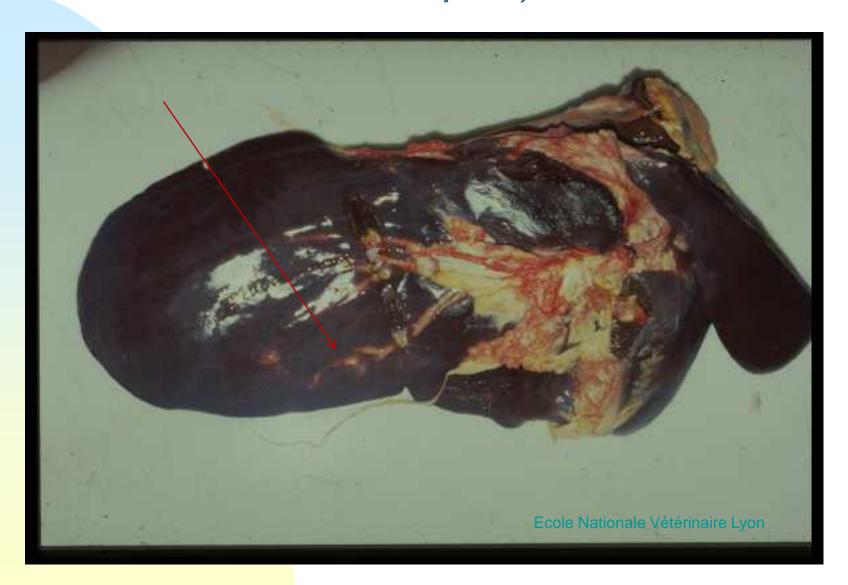


Hypertrophie compensatrice du lobe droit

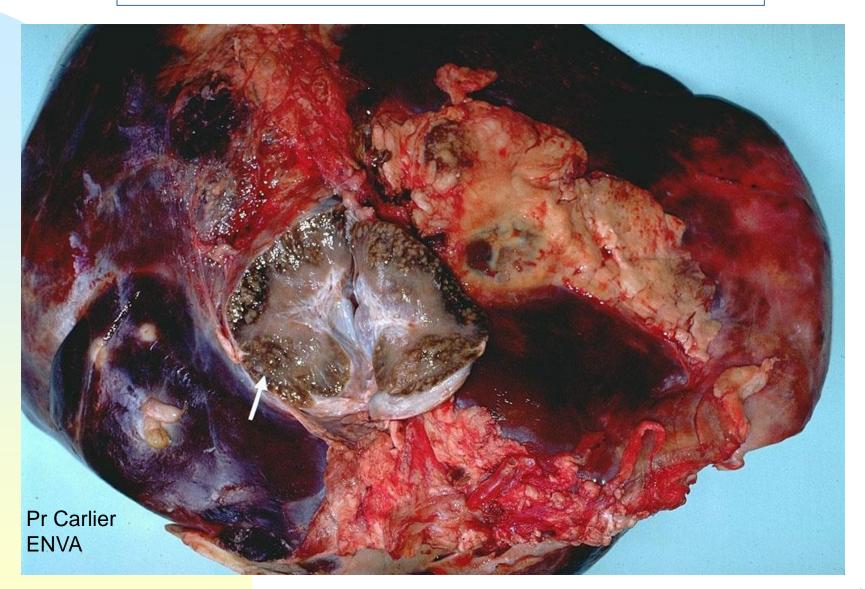
Foie de bovin: Sclérose hépatique (fasciolose)



Foie de bovin: Cholangite chronique hypertrophiante (*Fasciola hepatica*)



Foie de bovin: cholangite et sclérose d'origine distomienne Lymphadénite subaiguë à éosinophiles



Technique de la recherche systématique à l'abattoir

Règlement CE 854 Annexe I : Section I: Tâches d'inspection du vétérinaire officiel (viandes fraîches) Inspection post mortem

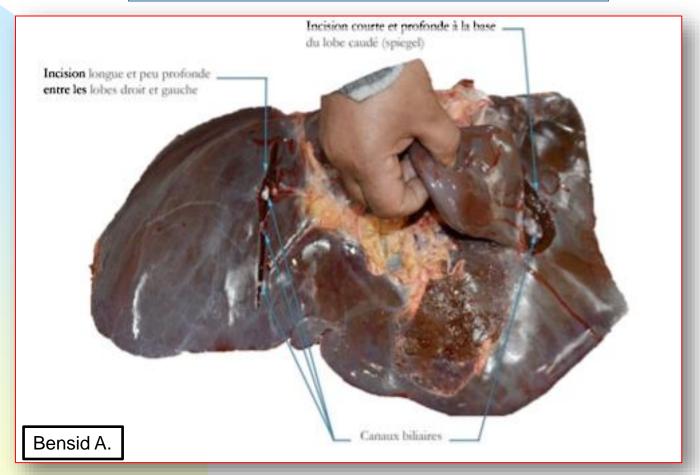
SECTION IV: EXIGENCES SPÉCIFIQUES

CHAPITRE I: ANIMAUX DOMESTIQUES DE L'ESPÈCE BOVINE



Examen visuel et palpation du foie et de ses ganglions lymphatiques rétrohépatiques et pancréatiques (Lnn. portales); incision de la surface gastrique du foie et à la base du lobe carré, pour examiner les canaux biliaires

Technique de la recherche systématique à l'abattoir (Bovin)



- 2 incisions réglementaires sur la face viscérale:
- 1- longue et peu profonde à la jonction des 2 lobes principaux
- 2- courte et profonde à la base du lobe caudé

Technique de la recherche systématique à l'abattoir

Règlement CE 854 Annexe I : Section I: Tâches d'inspection du vétérinaire officiel (viandes fraîches) Inspection post mortem

SECTION IV: EXIGENCES SPÉCIFIQUES

CHAPITRE II: ANIMAUX DOMESTIQUES DES ESPÈCES OVINE ET CAPRINE



Examen visuel du foie et des ganglions lymphatiques rétrohépatiques et pancréatiques (Lnn. portales); palpation du foie et de ses ganglions lymphatiques; incision de la surface gastrique du foie afin d'examiner les canaux biliaires (une seule incision)

Décision et justification

Règlement CE 854: Les viandes doivent être déclarées impropres à la consommation humaine si elles: présentent une infestation parasitaire

1° SAISIE DU FOIE:

- ✓ Quelque soit le stade de l'infestation
- ✓ Interdiction de pratiquer l'épluchage (même si lésions discrètes)

2° JUSTIFICATIONS:

- √ Pas de risque (homme)
- ✓ Organoleptiques : foie est dure / répugnant
- ✓ Nutritionnels: sclérose

3° **DESTINATION**:

- ✓Incinération (si disponible)
- ✓ Enfouissement après dénaturation

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

